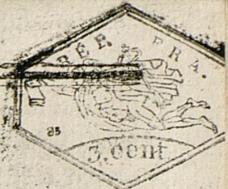


LE PUBLICISTE.

OCTIDI 8 Fructidor, an VII.



Entrée de l'escadre anglaise de la Méditerranée dans l'Océan. — Changement dans plusieurs places importantes de la cour de Madrid. — Détails circonstanciés de ce qui a précédé et suivi l'entrée des troupes royales à Naples. — Embarquement des troupes Russes à Reval. — Apparition d'une flotte anglaise sur les côtes de la République Batave. — Resultat des combats qui viennent d'avoir lieu en Helvétie. — Nouvelles diverses.

ESPAGNE.

Madrid, le 24 thermidor.

Une de nos dernières lettres de Cadix porte ce qui suit :

« A l'aide d'un vent d'est, l'escadre anglaise est entrée dans l'Océan le 12 thermidor, forte de 28 vaisseaux de ligne, 4 frégates & une bombarde. Elle a été toute la journée à la vue de la ville de Cadix, qu'elle a tenue dans la consternation, cette ville n'ayant pour le moment d'autres moyens de défense par mer qu'un petit nombre de chaloupes canonnières mal équipées ».

La cour est à Saint-Ildephonse depuis neuf jours. De tous les changemens dont on annonçoit que ce voyage devoit être l'époque, il ne s'en est encore opéré qu'un. Don Juan-Manuel de Alvarez, oncle du prince de la Paix, après avoir à plusieurs reprises offert en vain sa démission du ministère de la guerre, est enfin parvenu à la faire accepter. On ne sait pas encore par qui il sera remplacé ; il sera difficile qu'il le soit d'une manière à n'être pas regretté. Nous n'avions pas eu depuis long-tems un ministre aussi laborieux, aussi équitable, aussi inaccessible à l'intrigue. Il savoit résister même à l'influence du roi & de la reine, lorsque leurs majestés lui demandoient des choses qu'il croyoit contraires à la justice ; & ce qui est peut-être plus étonnant encore, sa résistance n'étoit pas prise en mauvaise part ; & sans le délabrement de sa santé, il auroit pu conserver long-temps le ministère de la guerre, à la grande satisfaction de toute l'armée.

Une autre place militaire très-importante est encore à donner. C'est celle d'inspecteur-général de l'artillerie, qui vaque depuis la mort du comte de Revilla-Gigeda.

Le bruit se répand ici de grands & importants changemens dans notre ministère, & d'abord dans notre corps diplomatique. Le ministre Urquijo est plus puissant que jamais ; il est parvenu, à ce qu'on croit, à obtenir du roi le rappel du chevalier Azzara. On ajoute que M. de Musquitz, ministre d'Espagne à Berlin, sera envoyé à Paris, & que le général O'Farrell, l'un des militaires les plus estimés de ce pays, actuellement commandant des troupes de débarquement en France, sera nommé à la résidence de Berlin.

Jusqu'à présent la cédule relative aux billets royaux n'a pas eu un effet très-sensible en faveur du gouvernement. On s'empresse très-peu de prendre des souscriptions volontaires ; leur multiplicité seule eût pu nous sauver de la mesure désastreuse des taxes proportionnées à l'aisance présumée des particuliers. C'est d'aujourd'hui on huit qu'on doit commencer à y recourir. Cette cédule est au reste l'objet de réclamations qui parviennent au gouvernement de toutes les parties du royaume. Quoiqu'elle interdise sévèrement tout agiotage sur les billets, le trésor royal est obligé lui-même de les négocier & même à une perte considérable.

L'ambassadeur de France vient de présenter au ministre d'état un mémoire accompagné d'observations d'un de ses compatriotes sur la même cédule. L'objet de ces observations est de prouver que les nouveaux billets royaux à émettre pour la valeur de 330 millions de réaux peuvent être assimilés aux assignats de France, & doivent avoir le même sort. Ces observations ont été remises au ministre des finances, qui, après les avoir traduites en espagnol, les a envoyées au trésorier général. Celui-ci, comme cela se pratique dans plus d'un gouvernement, les a fait passer à l'auteur du projet de la cédule royale, M. Vincenti, qui, pour prix de son invention, a été attaché à la trésorerie comme directeur en chef de tout ce qui est relatif aux billets royaux, & qui fera sans doute une réponse victorieuse au mémoire du citoyen français.

ITALIE.

Naples, le 3 thermidor.

Voici quelques nouveaux détails sur ce qui a précédé & suivi l'entrée du cardinal Ruffo dans cette ville :

Dès que le gouvernement & les patriotes virent qu'ils ne pouvoient pas résister au peuple soulevé, & mécontent de la conduite tyrannique des agens français, ainsi qu'aux forces du cardinal Ruffo, qui étoit aux portes de Naples avec une armée d'insurgens ; ils se retirèrent dans les forts pour s'assurer au moins une capitulation honorable. Plusieurs fois ils furent attaqués, mais ils repoussèrent toujours les insurgens avec beaucoup de courage. Après dix jours de combats, le cardinal Ruffo envoya des parlementaires au gouvernement qui se trouvoit dans le Château-Neuf, & aux patriotes qui s'étoient réfugiés dans le château de l'Est & dans celui de Saint-Elme. De concert avec le citoyen Megeost, commandant du château Saint-Elme, ils firent une capitulation avec le cardinal Ruffo, qui prenoit le titre de vicaire du roi de Naples, & les généraux turc & russe. Un des principaux articles portoit, que le gouvernement & les patriotes renfermés dans les trois forteresses, ainsi que la garnison française & la troupe nationale, sortiroient avec les honneurs de la guerre, avec armes & bagages, & seroient conduits à Toulon. Il fut aussi convenu, qu'il seroit permis aux individus, compris dans la capitulation, d'aller par-tout dans la ville pour leurs affaires particulières. Le château Saint-Elme ne devoit être évacué qu'après l'entière exécution de la capitulation, afin de se garantir par la force, tout attentat contre la foi des traités.

Par une fatale combinaison des vents contraires & de prétextes les plus spécieux, les patriotes restèrent en rade dix-sept jours, pendant lequel tems ils ne furent nullement inquiétés, parce qu'on préparoit leur extermination. En effet, la flotte anglaise, composée de 17 voiles, ne tarda pas à paroître devant le port de Naples ; elle commença par bloquer tous les bâtimens destinés à transporter les patriotes à Toulon. Bientôt arriva une frégate, escortée par deux vaisseaux de ligne anglais, sur laquelle étoit le roi Ferdinand. A peine eut-il jeté l'ancre, qu'il publia un édit par lequel il déclaroit qu'il n'étoit pas permis d'entrer en négociation avec les rebelles, & que le cardinal Ruffo n'avoit pas la faculté de déroger à ce principe de souveraineté. Il annulloit en conséquence la convention faite, & ordonnoit la punition des rebelles. L'exécution de cet édit infâme eut lieu sur-le-champ. Les transports sur lesquels étoient les patriotes furent aussitôt attaqués ; on les traîna dans les prisons, leurs maisons furent pillées, & l'on commença les perquisitions pour découvrir tous ceux qui avoient manifesté quelques sentimens de patriotisme. Presque toute la ville fut livrée au pillage. On pendit sur-le-champ quatre des plus célèbres patriotes napolitains, Vitalliani, Caraccioli, Belloti & Carlo Magni.

Au milieu de ces horreurs, on intima à la garnison française qui étoit déjà embarquée, & à celle qui étoit encore dans le fort Saint-Elme, de partir sur-le-champ. Les patriotes qui s'étoient réfugiés dans ce château, espèrent pouvoir se sauver en prenant l'uniforme français & en se mêlant dans les rangs ; mais ils furent reconnus & arrachés de force aux soldats français.

Dès que ceux-ci furent partis, Naples fut livrée à toutes sortes d'exces & de crimes. Plus de huit cents maisons furent livrées au pillage & aux flammes. Un tribunal de sang, créé par le tyran, décréta la mort des plus célèbres patriotes. Presque tous les membres de la commission exécutive & la commission législative périrent par les mains du bourreau ! Les anglais qui auroient dû empêcher cet acte de barbarie, en ont été les principaux auteurs.

De Gènes, le 25 thermidor.

Notre corps législatif vient d'ordonner la levée de tous les jeunes gens de 17 à 30 ans.

On a fait transporter aujourd'hui tous les malades & blessés à Nice.

On dit que les austro-russes ont évacué Serravalle, après en avoir emporté les canons.

R U S S I E.

Petersbourg, le 13 thermidor.

La première division des troupes russes a été embarquée avant hier à Reval, & partira aujourd'hui sous l'escorte de treize vaisseaux de ligne.

D A N E M A R C K.

Copenhague, le 23 thermidor.

Les bruits qui ont couru ici, que notre gouvernement seroit forcé de se joindre à la coalition, commencent un peu à diminuer. Il est vrai que la Russie fait son possible pour engager notre cour à se déclarer en sa faveur; mais on ne croit cependant pas qu'elle la force à le faire.

Il n'y a presque pas de jour où il ne passe par le Sund des vaisseaux de guerre anglais, destinés à embarquer en Russie des troupes pour l'expédition secrète.

Le baron de Kreudner, envoyé de Russie, a eu hier sa dernière audience: il passera par Lubeck.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 23 thermidor.

Le voile qui couvroit le but de l'expédition vient enfin d'être déchiré. Il est certain qu'elle est destinée pour la Hollande. Le manifeste qui doit être publié, après le débarquement, est connu & imprimé en hollandais, & le stadthouder s'embarquera avec le duc d'York, pour le publier lui-même & en son nom sur le territoire batave.

Les généraux qui commanderont les troupes de l'expédition, que l'on porte à 30 mille hommes, sont le duc d'York, le général Abercrombie, le duc de Cumberland, le prince Guillaume de Gloucester, sir W. Pulteney, le comte de Chatam & les généraux Moore, Cooke d'Ogley, lord Paget, lord Sommerset & le général Knox.

L'équipage du vaisseau l'*Impétueux* faisant partie de la flotte de la Méditerranée, s'est révolté. L'amiral Saint-Vincent a fait pendre à Mahon trois des principaux auteurs, & tout est rentré dans l'ordre.

Les trois pour cent consolidés sont à 63.

R E P U B L I Q U E B A T A V E.

La Haye, le 3 fructidor.

Vingt-six vaisseaux de guerre, sans bâtimens de transport, ont paru le 1^{er} du courant, à la vue de l'isle de Vaheren, dans le Danloo. Avant-hier, on a signalé une vingtaine de bâtimens légers. Une frégate anglaise, un cutter & un brick sont entrés dans les eaux de la Frise. Un petit bâtiment hollandais a été pris, après s'être battu pendant trois heures.

L'opinion des politiques de ce pays, est, que malgré l'apparition de la flotte française dans l'Océan, les anglais n'en poursuivront pas moins leur expédition; mais qu'ils réuniront une flotte pour s'opposer à la nôtre & l'empêcher de venir débloquent celle du Texel.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Nice, le 27 thermidor.

Coni, qu'on a dit tant de fois cerné & assiégé par austro-

russes, n'a jamais cessé d'être libre. Les communications entre cette place & Nice n'ont jamais été interrompues: l'arbre de la liberté est même encore planté dans Boves & dans quelques communes environnantes.

Une forte colonne de troupes françaises est entrée à Mendovi, repaire des insurgés de la vallée du Tanaro, & y a fait 800 prisonniers.

Championnet est à Cherasco avec un corps de 8000 hommes.

Tout ce qui restoit d'argent dans le Piémont a été enlevé par les austro-russes & remplacé par des cédules impériales que l'on fait recevoir par force aux habitans.

Grenoble, le 30 thermidor.

Des cisalpins de la garnison d'Alexandrie, récemment arrivés ici, nous ont appris quelques particularités sur la reddition de cette forteresse. Gardanne manquoit de boulets; il en existoit, à la vérité, une grande quantité dans la place, mais ils n'étoient pas de calibre, & on étoit réduit à ramasser les boulets lancés par l'ennemi, pour s'en servir contre lui. Sur 400 Cisalpins enfermés dans la forteresse, il en a été tué 270. De ce nombre est le chef de bataillon cisalpin Guidetti (de Ferrare).

Mayence, le 30 thermidor.

Notre ci-devant électeur attire à Aschaffembourg, où il réside, ses meilleurs officiers, & organise une levée de ses sujets, dont beaucoup sont déjà exercés & soldés. Il compte former ainsi un corps de 7 à 8 mille hommes: il cherche aussi à faire recruter par embauchage sur la rive gauche du Rhin, où il entretient de nombreuses intelligences.

Strasbourg, le 4 fructidor.

Toutes les troupes qui étoient sur la rive droite du Rhin en avant de Kell, ont repassé hier ce fleuve, à l'exception de deux demi-brigades qui sont restées dans le fort de Kell, & d'une demi-brigade qui est restée à Auenheim. Toute la cavalerie a également repassé le Rhin. Ces troupes, ainsi que quelques régimens de cavalerie, & plusieurs bataillons venant de l'intérieur, ont traversé hier et ce matin notre ville, & ont descendu le Rhin. En même-tems, un nombreux corps de troupes rassemblé dans les environs de Mayence, a remonté ce fleuve. Tout semble indiquer qu'il y aura sous peu un passage du Rhin; mais on ignore encore sur quel point. On assure cependant que ce sera à Manheim & à Seltz, & qu'on entreprendra le siège de Philipsbourg, tandis que le gros de l'armée du Rhin avancera en Souabe pour couvrir ce siège.

Le quartier-général est arrivé ici. Il doit partir demain pour Haguenau.

Les Autrichiens ont envoyé des patrouilles jusqu'à Neumühl, à une demi-lieue de Kehl, & y ont laissé un poste.

Le général Laroche est parti hier pour Lauterbourg, où il va prendre le commandement de sa division à l'armée active. Le général Freitag son successeur dans le commandement de la cinquième division militaire, est attendu ici à chaque instant.

On assure que le général Ferino a dû passer le Rhin près de Bâle, avec deux divisions, & se porter par les villes forestières sur Schaffhouse. On attend de ses nouvelles avec la plus grande impatience.

Bruxelles, le 5 fructidor.

Les troupes qui étoient destinées à former un camp sur les bords de la Meuse, viennent de recevoir l'ordre de se rendre sur nos côtes. Des canons d'alarme sont placés

distance en distance, afin d'annoncer l'approche de l'ennemi & les tentatives qu'il pourroit hasarder pour opérer un débarquement.

Les lettres de Wesel portent que le prince héréditaire d'Orange est toujours sur les frontières de la Westphalie ; où il continue à réunir tous les officiers émigrés hollandais & les déserteurs. Il a près de lui un espede de conseil composé des émigrés hollandais les plus marquans & qui lui sont le plus dévoués.

Plusieurs habitans de Bruxelles, détenus depuis près de dix mois dans la citadelle de Valenciennes, par ordre de l'ancien directoire, sans avoir jamais été interrogés, viennent d'être remis en liberté.

Rouen, le 5 thermidor.

La diligence du Havre ici a été pillée hier en plein jour, à cinq kilomètres de notre ville, par douze brigands armés qui en ont enlevé une somme de 6,451 fr. 50 c. : 24,000 fr. qu'y avoit chargé le receveur d'Yvetot, ont heureusement échappé à leur perquisition.

PARIS, le 7 fructidor.

On dit qu'il est arrivé un courier de Berlin, apportant les dernières intentions du roi de Prusse sur la guerre actuelle. On ajoute que sa majesté déclare ne vouloir point s'unir aux ennemis de la France; mais qu'elle fait des demandes sur lesquelles elle attend une réponse pour le 15 de ce mois.

— On attend, d'un moment à l'autre, des détails sur le combat qui a eu lieu en Italie, entre Joubert & Suwarow.

— Dans les diverses actions, dont l'Helvétie vient d'être le théâtre, on a enlevé 28 pièces de canon à l'ennemi, & on lui a fait 9,600 prisonniers.

— Merlin convient, dans son mémoire, qu'à l'ouverture de la campagne nous avions en Allemagne un tiers moins de troupes que nos ennemis. Mais ce n'est point à cette inégalité, c'est à l'insubordination des généraux de division à l'égard du général en chef qu'il attribue nos revers.

— Le général Hédouville vient d'être nommé au commandement supérieur des 1^{re}, 15^e. & 16^e. divisions militaires (Rouen, Amiens & Lille). Les troupes employées dans ces trois divisions formeront un corps d'armée, spécialement chargé de veiller à la sûreté des côtes, & de maintenir la tranquillité dans l'intérieur. Le même général a le pouvoir de requérir les gardes nationales, & de les faire passer d'un département dans un autre. Il est également autorisé à faire mettre en état de siège toutes les communes où il jugera nécessaire d'appliquer cette mesure.

— Le général de division Tuncq est remis en activité.

— Le citoyen Marès, chef de bataillon dans l'arme du génie, est promu au grade de chef de brigade.

— On assure que des lettres reçues par la famille du général Buonaparte, disent qu'il a heureusement ramené en Egypte son armée, qui a souffert des sièges & des maladies.

— Barbé-Marbois & Laffond-Ladebat, ont obtenu la permission de venir à Oleron. Cette permission étoit renfermée dans l'arrêté qui autorisoit tous les déportés à se rendre au nouveau lieu d'exil qui leur étoit indiqué; mais cette déclaration est une touchante attention du pouvoir, un doux présage de bonté & de justice.

— Le citoyen Desvieux, ex-devant commandant à Sinaï, le même dont il est parlé dans la relation de Ramel, est récemment de retour en France. Il a débarqué à la

Rochelle, où il a déclaré que sur 300 déportés qu'il a vu débarquer à la Guyanne, tous étoient morts à 40 près.

— Le citoyen Niquille, agent général de la police, a cessé ses fonctions.

— On a arrêté, hier matin, un individu nommé Lachere, ex-garde du corps de Louis XVI, puis commandant de bataillon : il est prévenu d'émigration.

— Le 3 de ce mois, deux inspecteurs de police arrêtèrent, rue Lazare, un nommé Fortuné, prévenu d'émigration & de vols. Le peuple, attiré par la curiosité, s'assembla autour du corps-de-garde. Des hommes affidés qui guettoient l'instant où il y auroit foule, répandirent aussitôt dans le groupe, que le prévenu n'étoit qu'un conscrit, envers qui l'on venoit d'user d'une rigueur extraordinaire, & qu'on traitoit comme un grand criminel. Après avoir ainsi provoqué le mécontentement, ils profitèrent d'un moment de trouble pour enlever leur complice.

— Collaud, fournisseur, qui avoit été taxé à 600 mille francs, est parti sans payer. Tout son bien est en portefeuille. Il avoit offert 50 mille francs : le département a refusé. Il leur a écrit ces quatre mots : « Vous n'aurez rien, adieu ».

— L'administration centrale de la Gironde a publié une proclamation propre à ramener le calme dans la commune de Bordeaux. Elle prove que la punition de tous les coupables, quelle que soit leur couleur politique.

— Quelques mouvements insurrectionnels viennent de se manifester dans le département du Gers. Des prêtres, des émigrés, des ex-nobles en sont les chefs. On compte 7 à 800 révoltés.

— La municipalité de Lille a été destituée par l'administration centrale.

— Sapineau, ci-devant chef dans la Vendée, accusé dans plusieurs journaux d'avoir relevé l'étendard de la révolte, réclame contre cette assertion, & pour sa propre justification & parce qu'elle peut exciter d'autres chefs à prendre part aux mouvemens d'après son exemple. Le commissaire du directoire, à Nantes, déclare qu'il est toujours dans cette commune, & qu'il y vit fort tranquille.

— On mande de Schaffhouse que le général autrichien Bay a été entouré & pris dans une reconnaissance.

— Un officier français, arrivant de Milan, y a vu la garnison de Mantoue, qui retourne en France, en vertu de la capitulation.

— Nous avons reçu d'un officier de l'armée d'Italie une excellente lettre que l'abondance des matières nous empêche d'insérer en entier : après s'être exprimé avec un chaleur vraiment patriotique sur la reddition si prompte des plus célèbres places fortes de l'Europe, il développe par des raisonnemens & par des faits la nécessité de confier la défense des places au corps d'officiers que l'on charge du soin de les prendre, & qui est en général le plus instruit de l'armée, le génie & l'artillerie.

— Il paroît certain que la division se mêle aux desseins de l'Autriche & de la Russie. La première toujours cupide, malgré la triste expérience qu'elle a faite de cette avidité, forme déjà des prétentions qui effarouchent Paul 1^{er}. & qui dérangent la politique des autres coalisés. On assure qu'elle a positivement refusé de laisser revenir le roi de Sardaigne dans le Piémont, & que ses troupes ont pris quelques places au nom de l'empereur, sans faire mention ni de la Russie ni du souverain auquel elles avoient appartenu.

Passwan-Oglou, dans le firman que lui donne le commandement de la Romélie, est nommé *Pappui du trône, la colonne de la vérité, le miroir du vrai mahométisme.*

CORPS LEGISLATIF
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du cit. BOULAY (de la Meurthe.)

Séance du 7 fructidor.

Après avoir entendu Ludot, le conseil autorise l'établissement d'un octroi municipal & de bienfaisance dans la commune de Troies.

Organe d'une commission spéciale, Laugeac fait un rapport sur la pétition du beau-frère de Ramel, déporté par la loi du 19 fructidor. Ce dernier ayant fui le lieu de sa déportation, & ayant été inscrit sur la liste des émigrés, son beau-frère est regardé comme parent d'émigré; il réclame contre cette peine qu'aucune loi ne prononce.

La commission à laquelle elle a été renvoyée, n'a pas pensé que les parens des déportés qui ont obéi à la loi du 19 fructidor, & qui ensuite se sont évadés, pussent être compris dans la loi du 3 brumaire; elle présente un projet conforme à ces dispositions. — Impression & ajournement.

Jean Debry, en annonçant la mort de son collègue Lecarlier, présente quelques vues sur les inhumations. Il en demande le renvoi à la commission, pour en faire un prompt rapport. — Adopté & impression.

Richard (des Vosges) fait adopter un projet portant que, lorsqu'il y aura lieu de citer en témoignage des caissiers ou sous-caissiers des caisses journalières de la trésorerie devant des tribunaux autres que ceux où ils résident, les juges civils ou criminels feront assigner devant eux lesdits caissiers & recevront leurs déclarations par écrit.

Organe de la commission des finances, Rollin fait arrêter qu'il sera prélevé sur la monnaie de cuivre fabriquée en vertu de la loi du 29 messidor dernier & mise en réserve, les sommes nécessaires pour la fabrication de celle déjà émise & de celle à émettre par la suite à fur & mesure de la fabrication; la monnaie de cuivre sera versée à la trésorerie nationale & comprise dans les fonds destinés au service de l'an 8.

L'article de la loi qui suspendoit provisoirement la fabrication de cette monnaie, est rapporté.

Au nom d'une commission spéciale, Lecointe-Puyraveaux fait un long rapport sur les projets d'établissements de banques particulières. La commission, après un mûr examen, propose, par l'organe de son rapporteur, de passer à l'ordre du jour sur toutes les pétitions contenant des projets de banques particulières & demandes de fonds.

Le conseil adopte sur-le-champ cette proposition.

Un autre arrêté que présente Lecointe porte, que le directoire employera tous les moyens qui sont en son pouvoir pour assurer & faciliter les établissements de banques particulières destinées à répandre dans les départemens des signes monétaires, à éviter le transport d'argent & faciliter le commerce & l'agriculture.

Ce projet est combattu par Lamarque & Génissieux, qui en trouvent la rédaction sujette à beaucoup d'inconvéniens, & présentant une trop grande latitude dans l'autorisation accordée au directoire.

Lecointe répond que le projet a pour but principal

d'éviter le transport d'argent, le pillage des deniers publics, & la sortie du numéraire des départemens. Après quelques autres débats, le projet est renvoyé de nouveau à la commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CORNET.

Séance du 7 fructidor.

Savary propose d'approuver la résolution du 28 thermidor, qui porte qu'aucune autorité ne pourra disposer de la garde du corps législatif, sans le consentement du corps législatif.

Baraillon attaque la résolution comme absolument inutile & n'ayant d'autre but que d'accuser les commissions des inspecteurs de s'être écarté de leurs devoirs. Il lui reproche, en outre, de n'avoir pas prévu les cas où les individus qui composent la garde du corps législatif, auroient à secourir une maison voisine de leur caserne, dévorée par les flammes; à arrêter des émeutes, des rixes qui viendroient à s'élever à 20 pas d'eux; à prévenir le massacre d'un représentant du peuple qu'ils verroient assassiner sur la place du carrousel ou sur celle de la révolution. Si la résolution passoit, les commissions des inspecteurs ne pourroient, sans s'exposer au dernier supplice, envoyer un détachement pour secourir le directoire, dont la sûreté seroit compromise dans des momens où le corps législatif ne seroit point assemblé. Il pourroit même arriver que le conseil des anciens fût obligé de changer la résidence du corps législatif; que les révoltes empêchassent les deux conseils de correspondre. Dans ces conjonctures difficiles, l'emploi des troupes composant la garde du corps législatif par le directoire, devenu nécessaire, seroit impossible; comment rendre la loi qui devroit l'y autoriser?

Laussat convient que personne ne peut disposer de la garde du corps législatif sans son consentement. Il n'en trouve pas moins la résolution inutile, puisque la loi du 28 fructidor an 3, a prévenu tout abus à cet égard. Mais elle est au moins inconvenante, en ce que, pour récompense du zèle que la commission des inspecteurs a manifesté pour déjouer les projets d'une faction naissante, on la présenteroit à la république entière comme ayant exposé la sûreté de la représentation nationale.

Montmayou & Gourdan parlent ensuite pour & Regnier contre la résolution. — La suite de la discussion est ajournée.

Le président lit une lettre d'un citoyen qui se plaint de ce qu'on laisse jouer au théâtre de la rue Martin une pièce intitulée: *Elise et Melval*, ou *les Parvenus à leur place*, pièce dont le sujet est un émigré qui rentre dans ses biens & qui ridiculise les acquéreurs de biens nationaux. Le pétitionnaire ajoute qu'il a déjà écrit deux fois à ce sujet au ministre de la police, & qu'il n'en a point reçu de réponse.

Le conseil arrête le renvoi au directoire.

On reprend & Pon ajourne la discussion sur les émigrés naufragés à Calais.

Bourse du 7 fructidor.

Rente provisoire, 2 fr. — Tiers consol., 8 francs 65 c.
— Bons $\frac{2}{5}$, 60 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 60 fr.
— Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

A. FRANÇOIS